

**VIELSALM: du 21/09 au 14/12**  
**Le mercredi de 13h à 16h**  
**Du 16/03 au 15/06**  
**Le jeudi de 18h30 à 21h30**

**MALMEDY ( couleur café) du 17/01 au 11/04**  
**Le mardi de 9h à 12h**

**SPA ( Athénée) du 18/01 au 12/04**  
**Le mercredi de 13h à 16h**

**STAVELOT ( Athénée) du 26/09 au 17/12**  
**Le samedi de 9h à 12h**

### INSCRIPTIONS

**A partir du mois de mai 2022 et dès le 16 août 2022**

**Au secrétariat de l'établissement (Vielsalm)**

**Horaire Mai 2022 et Septembre 2022**

Tous les jours de 9h à 15h30

Mardi et jeudi de 18h à 20h30

**Horaire Août 2022**

Du lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h

Et Mardi et jeudi de 14h à 19h30

**Au secrétariat de Stavelot**

**Horaire Mai 2022**

Mardi et mercredi de 18h à 20h

**Horaire Août 2022**

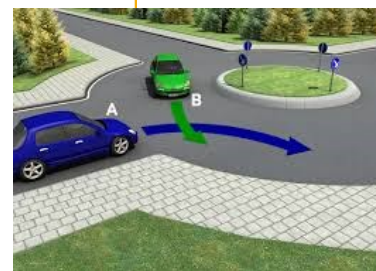
Du 29/08/22 de 01/09/22 17h30 à 20h

**E.A.F.C Vielsalm - Stavelot- Manhay**  
Rue des Chasseurs Ardennais, 1  
6690 VIELSALM  
Tél.: 080/21.78.60  
080/21.49.18

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT  
POUR ADULTES ET DE FORMATION  
CONTINUE  
DE VIELSALM-STAVELOT-MANHAY  
RUE DES CHASSEURS ARDENNAIS, 1  
6690 VIELSALM

*Vous propose à Vielsalm et à Stavelot*

**Cours préparatoires à l'obtention du  
Permis de conduire théorique « B »**



Pour plus d'information, téléphonez au:

Secrétariat: 080/21.49.18

Direction: 080/21.78.60

E-mail: [iepscfvielsalm@skynet.be](mailto:iepscfvielsalm@skynet.be)

[www.eafc-svm.com](http://www.eafc-svm.com)



## **1. Objectif**

Dans le respect de la sécurité et de la législation routière,

- \* acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du permis de conduire théorique de la catégorie B;
- \* Compléter correctement un constat d'accident à l'amiable

## **2. Contenu du cours**

Au départ d'une documentation technique, de mises en situation et d'un accès à internet, l'étudiant sera capable:

### **En législation routière**

- \* expliquer les démarches à suivre pour:
  - obtenir le permis de conduire;
  - immatriculer un véhicule neuf et d'occasion;
- \* de déterminer les règles à respecter en ce qui concerne:
  - la classification des véhicules,
  - les catégories d'usagers soumis à la législation routière,
  - les lieux où s'applique la législation routière,
  - les personnes habilitées à faire respecter la législation Routière;
- \* déterminer les règles essentielles de circulation en Belgique et à l'étranger (pays de l'Union européenne) comme, par exemple:
  - les éléments de signalisation routière, leurs significations Ainsi que leur hiérarchisation,
  - les règles de circulation et de priorités relatives à la place Des différents usagers sur la voie publique
  - les règles de circulation à l'abord de lieux particuliers
  - les règles relatives à l'arrêt et au stationnement,
  - les règles relatives à l'utilisation des feux
  - les vitesses réglementaires et les limitations,
  - les règles et implications de la conduite sous influence,...

## **En sécurité routière**

- \* expliquer l'incidence sur la santé et/ou le comportement du conducteur:
  - d'une alimentation trop riche et déséquilibrée,...
  - d'une affection du système cardio-vasculaire,
  - de troubles de l'audition et de la vision,
  - de maladies neurologiques (épilepsie,...)
  - de l'alcool et toute substances susceptibles de modifier Le comportement,
  - de la fatigue et du stress,...
- \* de relever les comportements responsables à adopter vis-à-vis des autres usagers (communication, courtoisie,...)
- \* d'expliquer les effets de la vitesse sur le conducteur (temps de réaction,...), le véhicule (tenue de toute,...), le chargement (inertie,...),
- \* de justifier l'importance de l'adaptation de la vitesse et des distances de sécurité en fonction des conditions de circulation (le flux des véhicules, le profil de la route, les conditions climatiques,...)
- \* de remplir correctement une déclaration d'accident à l'amiable en:
  - reprenant les données relatives aux circonstances de l'accident, au plan des lieux, aux véhicules impliqués, au

### **DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION**

- La carte d'identité
- Copie du diplôme CESI ou C2D
- Avoir atteint l'âge de 17 ans
- Document exonération du droits d'inscription:  
**Exemptés** : les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, demandeurs emploi (complet indemnisés ou jeune en stage d'attente), AVIQ

DROITS D'INSCRIPTIONS: 39,40 €

DROITS COMPLEMENTAIRES POUR TOUS: 10 €